

Procès-Verbal et compte-rendu de la Séance du 08 septembre 2026
Du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
De la commune de REVEL

L'an deux mille vingt-six, le 8 septembre, à 18h30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de REVEL dûment convoqués en date du 28 août 2026, se sont réunis en session ordinaire, salle du Conseil Municipal à la Mairie de Revel, sous la présidence de Madame Mireille BERTHUIN, Vice-Présidente dudit Conseil.

Étaient présents

Nicolle ANGELIER, Stéphane BEC, Mireille BERTHUIN, Hélène BOUSSANT, Marie-Caroline RIEL,
Morgane SONNET

Était absent

Coralie BOURDELAIN, Bénédicte LE TRON

Avait donné pouvoir

Anne ANCEY à Mireille BERTHUIN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mireille BERTHUIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions, qu'il (elle) a acceptées.

Affaires traitées par délégation

Les membres du Conseil d'administration sont informés des décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoir donnée par le conseil d'administration au Président et Vice-Président : aucune affaire traitée par délégation depuis la dernière séance du Conseil d'Administration

Délibération

Approbation du PV de la réunion du CA du 29 avril 2026.

Délibération n°1

OBJET : Aide d'urgence à caractère social

Madame la vice-présidente propose une aide exceptionnelle à M pour le paiement de la cantine et de la garderie de son enfant.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- Accepte cette aide exceptionnelle d'un montant de 182,22 € qui sera versée directement au service demandeur.

Voté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil d'administration est levée à 18h50.

A Revel, le 08 septembre 2026

La présidente du CCAS
Coralie BOURDELAIN

La secrétaire de séance
Mireille BERTHUIN, Vice-Présidente du CCAS

Compte rendu du CCAS du 8 septembre 2026

Nicolle ANGELIER, Stéphane BEC, Mireille BERTHUIN, Hélène BOUSSANT, Marie Caroline RIEL, Morgane SONNET

Excusés : Coralie BOURDELAIN, Anne ANCEY, Bénédicte LE TRON

1 - Un point sur l'ABS :

Rappel des entretiens à mener par les personnes + le questionnaire bien reçu ?

- Quand ? **De septembre à décembre 2026.**
- Les membres du CCAS ? Qui, vers qui ?
 - o Mireille : services sociaux du Grésivaudan (assistante sociale de secteur), , Accueil de la mairie
 - o Hélène : madame DAVID + voir avec Mireille après le premier entretien
 - o Marie Caroline : bailleurs sociaux (SD Accès - Alpes Isère Habitat)
 - o Morgane : Dr Schweizer – AMSID - Virginie Ducros (gérontologue) - Kinés
 - o Anne : Animation du Grésivaudan, Péri scolaire
 - o Stéphane : Parents au conseil d'école, ROC, CREA, APE
 - o Bénédicte : Relai petite enfance, Directrice d'Ecole
 - o Nicolle : ADMR, une personne âgée Madame SEON, Marie Rose Didier Chalut

2 – Aide secours du CCAS pour paiement cantine + garderie

Vote Aide d'urgence à caractère exceptionnel – à l'unanimité

Pour ce genre de situation sociale, une orientation vers une aide AMAE du département peut être faite.

3 - Cadeaux de Noël des plus de 75 ans

Des colis, ou revue, ou restaurant ou don -> on valide ?

Vote à l'unanimité de continuer à faire ces 4 propositions.

4 - Choix du fournisseur colis

Les administrateurs choisissent les colis de l'ADABEL :

Sur la base du même nombre de colis que 2025 : 15 colis simples et 7 colis couples, voici le budget :

ADABEL	€			
Tartinade de boudin	4,8			
Terrine de la grangette ou rillettes de porc	5			
Blanquette de bœuf aux légumes	7,2			
Biscuit aux noix	4,5			
Pate de fruits rouge	4,5			
Crème de châtaigne	4			
Vin mousseux Au clair de la bulle	8,5	38,5	Colis simple	577,50 €
Mousse d'escargot	9,6			
Pain d'épice au citron confit	4,5			
Jus de pomme	4,5	57,1	Colis couple	399,70 €
Sac de courses <i>Fermes de Belledonne</i> réutilisable	5		Total	1 087,20 €

Il est rappelé que les cartes faites par l'école l'an dernier ont eu un gros succès. Cette année le contact a été pris avec l'école maternelle, qui nous assuré participer avec plaisir à ce projet. *« En ce qui concerne la création de cartes pour les aînés de la commune, nous participerons avec plaisir. Chaque enfant de l'école maternelle préparera donc une carte de Noël à offrir. »*

5 - Choix du destinataire du don ?

Le choix porte sur L'Association Don d'Organe Grenoble Alpes (ADOGA).

L'ADOGA a pour mission de sensibiliser le public au don d'organes et de tissus et de promouvoir l'information sur ce sujet. L'association œuvre notamment pour faire connaître les règles du don d'organes en France, le principe du consentement présumé, l'importance d'informer ses proches de sa position, ainsi que les réalités de la transplantation et les besoins des patients en attente de greffe.

Une proposition débattue pourra être retenue l'an prochain : association

« Ça déménage » d'aide aux femmes en situation de violence conjugale.

L'association propose de fournir gratuitement du mobilier et de l'électroménager aux femmes victimes de violences ou en grande précarité et de les aider à emménager dans un nouvel appartement lorsqu'elles sortent d'hébergements d'urgence mis à disposition par les associations qui les accompagnent.

6 – Date de la sortie au restaurant avec les personnes ayant choisi ce cadeau : le vendredi 15 janvier 2027.

Rendez-vous au prochain CCAS le **mardi 24 novembre 2026 à 18h30.**